

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation  
7 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six le treize janvier à 18h30  
Le Conseil Municipal de Pont l'Evêque, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle communale en séance publique ordinaire sous la présidence de Yves Deshayes, Maire

Date de la séance  
**13 janvier 2026**

Etaient présents : Christian Asse, Sandrine Boire, Jérémie Roseau, Véronique Gicquel-Auzannet, Jean-Michel Eude, Sylvestre Gout, Catherine Letellier, Corentin Riou, Murielle Knoll, Eric Legoux, Myriam Leroy, Jean-Pierre Crozet, Thierry L'huillier, Précilla Carré, Béatrice Gautier, Emmanuel Bardeau, Edith Aubert, Pierre Carrel.

En exercice : 29

Présents : 19

Pouvoir : 6

Excusés : Marinette Lebon, Emmanuelle Isabelle, Laurent Weinreich Delphine Besson, Christian Grélé, Anne-Claire Poignard

Votants : 25

Absents : Michel Lepaisant, Delphine Bachelot, Julie Morin, Eric Huet,

### Pouvoirs :

Marinette Lebon a donné pouvoir à Edith Aubert  
Emmanuelle Isabelle a donné pouvoir à Jérémie Roseau  
Laurent Weinreich a donné pouvoir à Sylvestre Gout  
Delphine Besson a donné pouvoir à Murielle Knoll  
Christian Grélé a donné pouvoir à Christian Asse  
Anne-Claire Poignard a donné pouvoir à Sandrine Boire

Corentin Riou est désigné secrétaire de séance.

DEL2026\_01\_08

## **SCHEMA DIRECTEUR CYCLABLE – ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL ET VALIDATION DES PREMIERES PHASES**

Dans le cadre du programme Petites Villes de Demain, la ville de Pont-l'Évêque s'est engagée dans la réalisation d'un schéma directeur cyclable (axe 2 : *Développer l'accessibilité, les mobilités et les connexions*, action n°4).

Levier important de la décarbonation des mobilités, l'augmentation des déplacements à vélo nécessite d'offrir une alternative sûre et fluide à l'usage de la voiture. Le schéma directeur des aménagements cyclables (SDAC) est un outil qui permet aux collectivités de planifier le déploiement d'un réseau cyclable continu et sécurisé.

Il proposera des réponses aux besoins en aménagements cyclables (pistes cyclables, voies vertes, bandes cyclables, zones apaisées...), aux besoins en stationnement vélo, en services (vente, réparation, location...), ainsi qu'à l'ensemble des animations et actions de communication susceptibles d'encourager et de favoriser la pratique du vélo au quotidien, afin d'en faire un mode de déplacement attractif.

L'enveloppe prévisionnelle de l'étude a été fixée à 25 000 € HT lors du conseil municipal du 18/03/2025. Pour l'élaboration de l'étude, l'offre du bureau d'études retenu s'élève à 16 000 € HT. Dans le même temps, le Département du Calvados a donné une suite favorable à la demande de subvention, à hauteur de 60 % du montant de l'étude.

Il convient donc de réactualiser le plan de financement comme suit :

DEPENSES		RECETTES		
Etude 16 625 €		Département – Contrat de Territoire	60%	9 975€
		Autofinancement	40%	6 650€
Total HT	16 625 €	<b>Total Recettes</b>		16 625€

La réalisation du schéma a débuté le 17/07/2025 et se déroule en trois phases :

- L'établissement d'un diagnostic d'intérêt, mission comprenant la définition cohérente de la zone d'intervention et la hiérarchisation des enjeux ;
- Une phase d'esquisse visant à établir des scénarios d'aménagements au niveau avant-projet, avec priorisation et prise en compte des contraintes préalables à lever ;
- Une dernière phase visant à élaborer un plan d'action ainsi qu'une programmation technique et financière pluriannuelle.

À ce jour, la première phase est achevée et était annexée à la convocation du Conseil Municipal.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents et représentés

- APPROUVE le plan de financement réajusté aux montants du marché,
- APPROUVE la première phase du schéma directeur cyclable communal,
- APPROUVE les scénarios présentés dans la phase 2 et leurs priorisations,

Fait et délibéré en séance, les même jour, mois et an.

Le Secrétaire de séance,

Le Maire

Corentin RIOU

Yves DESHAYES


